

# Stationnement

## 120 places supplémentaires en zone Chrono (gratuites 2h)

À compter du 18 novembre, le stationnement gratuit pendant 2 h est élargi au secteur de la Poste, aux allées de Valmy, rue du Collège et rue Lakanal : 120 emplacements qui porteront à 450 le nombre de places gratuites en cœur de Bastide.

Un stationnement gratuit limité à 2h pour favoriser la rotation des véhicules et permettre à tous de trouver facilement une place pour venir en cœur de ville.

### Zone Chrono

450 places gratuites en centre-ville



Limité à 2h/jour



Enregistrement obligatoire sur l'horodateur

### Parkings gratuits

7/7j - 24/24h

Plus de 1500 places  
Rive gauche  
Parking de l'Hôtel de Ville  
Parc des expositions

### Zone Tempo

Stationnement payant et abonnés



Limité à 7h



Paiement en espèces ou par carte bancaire



### Cartes d'abonnement

Résidents : 20 €/mois

Actifs : 30 €/mois

Elles sont délivrées sur présentation de la carte grise mentionnant l'adresse du domicile en centre-ville et d'un justificatif de domicile ou, pour la carte actif, d'un certificat de travail ou d'une attestation de l'employeur. Disponibles à la Police municipale.

# INFOS RIVERAINS



## Modification de la circulation en centre-ville

## À compter du 18 novembre 2019

# Circulation : ce qui change le 18 novembre 2019

## Rue des Cieutat

La circulation change de sens.

## Place de l'Amiral Courbet

La circulation passe en sens unique.

## Place du 18 juin 1940

La circulation passe en sens unique. L'entrée et la sortie s'inversent : entrée par la rue de la Convention, sortie par celle de l'ancien Hôtel de Ville.

## Rue Notre-Dame

La circulation change de sens.

## Place Lafayette

L'entrée se fait par la rue J.-J. Rousseau et la sortie par la rue du Collège.




## Rue Lakanal

Passe en sens unique dans le sens rue de la Libération, rue des Cieutat.

## Rue Parmentier

La circulation change de sens entre la rue Lakanal et la rue de la Convention.



-  Sens de circulation conservé
-  Nouveau sens de circulation
-  Rues piétonnes